



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 3 février 2020 à 19 h
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, Directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA20 13 0001

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Qu'à 19 h 2, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA20 13 0002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA20 13 0003

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2019.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

CA20 13 0004

MOTION DE RECONNAISSANCE ET DE REMERCIEMENT À MONSIEUR JOE DI NUNZIO POUR SES 31 ANNÉES D'ENGAGEMENT ET DE DÉVOUEMENT AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE SAINT-LÉONARD.

ATTENDU QUE le conseil d'une municipalité ou d'un arrondissement peut se doter d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'un comité consultatif d'urbanisme est en place depuis 1983 au sein de l'organisation municipale de Saint-Léonard;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de Saint-Léonard a pour mandat, notamment, d'étudier et de soumettre au conseil d'arrondissement des recommandations sur toutes les questions en matière d'urbanisme, de zonage et de lotissement qui lui sont soumises ou encore sur tout projet qui nécessite des modifications au plan d'urbanisme ou à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement;

ATTENDU QUE ce comité est composé depuis 2016 de neuf membres, soit de deux élus à la présidence et à la vice-présidence et de sept membres représentant les citoyens;

ATTENDU QUE monsieur Joe Di Nunzio a été membre du comité consultatif d'urbanisme de Saint-Léonard pendant 31 ans, soit de 1988 à 2019;

ATTENDU QUE monsieur Joe Di Nunzio a été témoin pendant toutes ces années comme membre de ce comité de projets qui ont modifié et enrichi le visage urbanistique de Saint-Léonard, dont la construction du Centre Leonardo Da Vinci, le développement du Domaine Chartier, le redéveloppement du Domaine Renaissance et la construction de nombreuses tours d'habitation en copropriété;

ATTENDU QUE l'expertise de monsieur Joe Di Nunzio au sein du comité consultatif d'urbanisme de Saint-Léonard a été fort appréciée par les élus et les autres membres.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard témoigne de sa plus profonde reconnaissance et offre ses plus sincères remerciements à monsieur Joe Di Nunzio pour ses 31 ans d'engagement et de dévouement au sein du comité consultatif d'urbanisme de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.04 1200219002

CA20 13 0005

MOTION DE RECONNAISSANCE ET DE REMERCIEMENT À MONSIEUR PASQUALE SAURO POUR SES 28 ANNÉES D'ENGAGEMENT ET DE DÉVOUEMENT AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE SAINT-LÉONARD.

ATTENDU QUE le conseil d'une municipalité ou d'un arrondissement peut se doter d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'un comité consultatif d'urbanisme est en place depuis 1983 au sein de l'organisation municipale de Saint-Léonard;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de Saint-Léonard a pour mandat, notamment, d'étudier et de soumettre au conseil d'arrondissement des recommandations sur toutes les questions en matière d'urbanisme, de zonage et de lotissement qui lui sont soumises ou encore sur tout projet qui nécessite des modifications au plan d'urbanisme ou à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement;

ATTENDU QUE ce comité est composé depuis 2016 de neuf membres, soit de deux élus à la présidence et à la vice-présidence et de sept membres représentant les citoyens;

ATTENDU QUE monsieur Pasquale Sauro a été membre du comité consultatif d'urbanisme de Saint-Léonard pendant 28 ans, soit de 1991 à 2019;

ATTENDU QUE monsieur Pasquale Sauro a été témoin pendant toutes ces années comme membre de ce comité de projets qui ont modifié et enrichi le visage urbanistique de Saint-Léonard, dont la construction du Centre Leonardo Da Vinci, le développement du Domaine Chartier, le redéveloppement du Domaine Renaissance et la construction de nombreuses tours d'habitation en copropriété;

ATTENDU QUE l'expertise de monsieur Pasquale Sauro au sein du comité consultatif d'urbanisme de Saint-Léonard a été fort appréciée par les élus et les autres membres.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard témoigne de sa plus profonde reconnaissance et offre ses plus sincères remerciements à monsieur Pasquale Sauro pour ses 28 ans d'engagement et de dévouement au sein du comité consultatif d'urbanisme de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1200219003



CA20 13 0006

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 17 AU 21 FÉVRIER 2020.

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire ont été créées en 2011 et sont célébrées depuis chaque année;

ATTENDU QUE cette année, ces journées ont pour thème Nos gestes, un + pour leur réussite et que le porte-parole en est le footballeur professionnel québécois, Laurent Duvernay-Tardif;

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire à Montréal ont lieu, cette année, du 17 au 21 février;

ATTENDU QUE celles-ci, qui regroupent plusieurs partenaires, sont l'occasion de sensibiliser la collectivité montréalaise à l'importance de la persévérance et de la réussite scolaires des jeunes;

ATTENDU QUE ces journées sont l'occasion aussi de souligner l'engagement de toutes celles et de tous ceux qui oeuvrent, de près ou de loin, à la réussite scolaire des jeunes;

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire sont l'occasion surtout de prendre un temps d'arrêt pour donner une dose massive d'encouragement aux jeunes de tous les âges, de reconnaître leurs parcours scolaires et de les féliciter pour leurs efforts;

ATTENDU QUE les municipalités ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité des élèves et, du même coup, de favoriser le développement de leur plein potentiel;

ATTENDU QUE les élus des divers paliers à Montréal collaborent aux efforts de la collectivité en matière de sensibilisation à la réussite éducative, notamment à travers l'organisme Réseau réussite Montréal.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard proclame les Journées de la persévérance scolaire, du 17 au 21 février 2020, sur le territoire de l'arrondissement.

Que le conseil d'arrondissement appuie les Journées de la persévérance scolaire et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la réussite scolaire et de la lutte au décrochage, dont les acteurs des milieux de l'éducation, des parents, de la politique, de la santé, de la recherche, du communautaire, des affaires et des médias.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'organisme Réseau réussite Montréal, ainsi qu'à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île et à la Commission scolaire English-Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1200219004

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 11 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Un (1) citoyen et un (1) organisme font des interventions. À 19 h 21, la période de questions est terminée.

Le 3 février 2020

CA20 13 0007

AUTORISER LE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE VISANT L'ACCRÉDITATION DE L'ARRONDISSEMENT À TITRE DE MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS (MAE).

CONSIDÉRANT QUE la Convention relative aux droits de l'enfance de l'Organisation des Nations Unies a été adoptée en 1989 et que des initiatives gouvernementales ont depuis été lancées pour garantir des milieux de vie sains pour tous, et en particulier pour les enfants;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour action municipale et famille est l'organisme québécois mandataire de l'initiative mondiale de l'UNICEF Ville amie des enfants, Municipalité amie des enfants au Québec, visant à placer les enfants au cœur des préoccupations des administrations et des élus municipaux;

CONSIDÉRANT la volonté de l'arrondissement d'offrir à tous ses citoyens un milieu de vie inspirant, de qualité, accessible et sécuritaire, conformément au pilier 1 du plan stratégique Saint-Léonard 2030;

CONSIDÉRANT l'initiative récente de l'arrondissement d'adopter un Plan d'action enfants et familles 2020-2024, dont les 48 actions s'inscrivent directement dans les objectifs du programme Municipalité amie des enfants.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le dépôt au Carrefour action municipale et famille du dossier de candidature pour l'obtention de l'accréditation *Municipalité amie des enfants* (MAE).

De confirmer que le maire de l'arrondissement, monsieur Michel Bissonnet, est le responsable local du dossier *Municipalité amie des enfants* (MAE).

D'autoriser le directeur d'arrondissement à signer les documents nécessaires à cette fin.

De confirmer que l'arrondissement s'engage à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) intentions figurant audit dossier de candidature pour l'accréditation *Municipalité amie des enfants* (MAE).

De confirmer que l'arrondissement s'engage également à :

- attribuer la coordination de l'accréditation *Municipalité amie des enfants* (MAE) à un comité existant représentatif des intérêts des enfants;
- maintenir un plan d'action avec un échéancier et des indicateurs de résultats;
- diffuser l'état d'avancement du plan d'action en faveur des familles et des enfants, à la mi-projet;
- célébrer la Journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre de chaque année;
- organiser un événement médiatique pour souligner la remise de l'accréditation;
- faire la promotion de l'accréditation de l'arrondissement en :
 - participant à l'organisation et à la réalisation de son événement médiatique local (remise de son accréditation);
 - installant des affiches et des panneaux MAE, tant dans les édifices municipaux que dans l'ensemble de la municipalité et en utilisant le logo MAE dans ses outils de communication;



- et, au terme de la durée de l'accréditation (3 ans) : dresser un bilan des réalisations afin de renouveler et maintenir son accréditation pour les trois (3) années suivantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1197826001

CA20 13 0008

APPROUVER LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE SPÉLÉOLOGIE, DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD, POUR LA PÉRIODE DU 4 FÉVRIER 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2022, ET APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION EN DÉCOULANT.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Saint-Léonard pour la période du 4 février 2020 au 31 décembre 2022, la demande de reconnaissance de la Société québécoise de spéléologie et d'approuver le projet de convention en découlant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.02 1200219001

CA20 13 0009

AUTORISER LE DÉPÔT DU PROJET « MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS SPORTIVES DU PARC HÉBERT » DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (PAFIRS) » DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MÉES).

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'autoriser le dépôt du projet « Mise à niveau des installations sportives du parc Hébert » pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) » du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES).

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à respecter toutes les modalités du programme s'appliquant.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à assumer les coûts non-admissibles au programme associés à ce projet, y compris tout dépassement des coûts.

Le 3 février 2020



De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.03 1205180001

CA20 13 0010

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – MISE AUX NORMES DE LA SALLE DE FILTRATION DE LA PISCINE ET PATAUGEOIRE DU PARC LADAUVERSIÈRE – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 300-164B – PROCOVA INC. – 8 797,07 \$.

ATTENDU QU'une sérieuse problématique a été constatée quant au fonctionnement de la valve principale d'entrée d'eau du pavillon du parc Ladauversière;

ATTENDU QU'une somme additionnelle est nécessaire pour des travaux de remplacement de cette valve principale d'entrée d'eau.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 8 797,07 \$ à PROCOVA INC., pour la mise aux normes de la filtration de la piscine et de la pataugeoire du parc Ladauversière, appel d'offres numéro 300-164B.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1192242012

CA20 13 0011

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – MONTAGE ET DÉMONTAGE DE LA STRUCTURE GONFLABLE AU CENTRE DE SOCCER SAISONNIER DU STADE HÉBERT – CONTRAT NUMÉRO 300-181 – SOLLERTIA INC. – 8 480,02 \$.

ATTENDU QUE lors du montage de la structure gonflable au centre de soccer saisonnier du stade Hébert à la mi-novembre 2019, il y a eu une tempête de neige qui a obligé SOLLERTIA INC. à déneiger et déglacer le terrain avant de procéder au montage de la structure gonflable;

ATTENDU QU'UNE somme additionnelle est nécessaire pour couvrir le montant de ces travaux requis en raison de cette tempête.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 8 480,02 \$ à SOLLERTIA INC. pour le montage et le démontage de la structure gonflable au centre de soccer saisonnier du stade Hébert, contrat numéro 300-181.

Le 3 février 2020



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1203128001

CA20 13 0012

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 17 422 \$ À HOCKEY QUÉBEC – RÉGION DE MONTRÉAL AFIN DE DÉFRAYER UNE PARTIE DES COÛTS DE FOURNITURE DES SERVICES ET DE GESTION DES OFFICIELS (ARBITRES, MARQUEURS, REGISTRARE ET ARBITRE EN CHEF) POUR L'ENSEMBLE DES PARTIES RÉGIONALES DE HOCKEY TENUES SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD, POUR L'ANNÉE 2020.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 17 422 \$ à Hockey Québec - Région de Montréal afin de défrayer une partie des coûts de fourniture des services et de gestion des officiels (arbitres, marqueurs, registraire et arbitre en chef) pour l'ensemble des parties régionales de hockey tenues sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard, pour l'année 2020.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1203451001

CA20 13 0013

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 10 000 \$ À COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ NOVAIDE POUR LA RÉALISATION DU PROJET PILOTE « BRIGADE NEIGE SAINT-LÉONARD » POUR L'HIVER 2020.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 10 000 \$ à Coopérative de solidarité Novaide pour la réalisation du projet pilote « Brigade neige Saint-Léonard » afin d'offrir de l'aide pour le déneigement aux résidents de Saint-Léonard de 65 ans et plus en perte d'autonomie ou aux résidents à mobilité réduite pour l'hiver 2020.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1200013001

CA20 13 0014

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 2 100 \$ À L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR ST-LÉONARD INC. POUR L'ACTIVITÉ DU PATIN LIBRE AUX ARÉNAS ROBERTO-LUONGO ET MARTIN-BRODEUR, POUR L'ANNÉE 2020.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 2 100 \$ à l'Association du hockey mineur St-Léonard inc. pour l'activité du patin libre aux arénas Roberto-Luongo et Martin-Brodeur, pour l'année 2020.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1203451002

CA20 13 0015

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 NOVEMBRE 2019.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1200512001

CA20 13 0016

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2019.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1204868001



CA20 13 0017

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2253 INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 000 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE PROTECTION ET D'AMÉLIORATION DES BÂTIMENTS ET D'ACQUISITION DE BÂTIMENTS.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue du 13 au 17 janvier 2020, sur le règlement numéro 2253 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments et d'acquisition de bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1193022015

CA20 13 0018

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2254 INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 350 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE PETITS ÉQUIPEMENTS ET D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue du 13 au 17 janvier 2020, sur le règlement numéro 2254 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 350 000 \$ pour l'acquisition de petits équipements et d'équipements informatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1193022016

CA20 13 0019

AUTORISER LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX ET ADOPTER L'ORDONNANCE 2144, O-16 INTITULÉE : ORDONNANCE POUR AUTORISER L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR CHAQUE ÉVÉNEMENT PRÉVU AU CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX POUR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU MOIS DE FÉVRIER 2020.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Pour la tenue des événements spéciaux selon le calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de février 2020 en pièce jointe au sommaire décisionnel numéro 1205021001 :

D'adopter l'ordonnance numéro 2144, O-16 intitulée : Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de février 2020.

D'autoriser, pour la tenue de ces événements :

- la vente d'aliments;
- la vente et consommation de boissons alcoolisées et non alcoolisées;
- l'utilisation de matériel de cuisson;
- l'utilisation de la voie publique et la fermeture temporaire de rues dans le cadre des processions ou de spectacles en plein air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1205021001

CA20 13 0020

ADOPTION DE L'ORDONNANCE 2247, O-4 INTITULÉE : ORDONNANCE POUR ACCORDER UNE RÉDUCTION TOTALE DU TARIF APPLICABLE POUR L'UTILISATION DE LOCAUX ET TERRAINS MUNICIPAUX ET SCOLAIRES À GESTION MULTISPORTS ST - LÉONARD DANS LE CADRE DES CAMPS DE JOUR DURANT L'ANNÉE 2020.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter l'ordonnance numéro 2247, O-4 intitulée : Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation de locaux et terrains municipaux et scolaires à Gestion Multisports St-Léonard dans le cadre des camps de jour durant l'année 2020, en vertu de l'article 15 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (2247).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1195021016

CA20 13 0021

OPÉRATION CADASTRALE – CONTRIBUTION POUR FRAIS DE PARC DE 147 820,26 \$ - LOTS NUMÉROS 1 123 104 ET 1 125 066 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la somme de 147 820,26 \$, à titre de contribution pour frais de parc, pour le morcellement des lots numéros 1 123 104 et 1 125 066 du cadastre du Québec, et ce, conformément au Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).



D'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1205909002

CA20 13 0022

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2019-25 – MODIFICATION DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT COMMERCIAL JUMELÉ SITUÉ AU 5950, RUE JEAN-TALON EST – LOT NUMÉRO 1 124 425 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 20 janvier 2020.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2019-25 visant la modification de la façade du bâtiment commercial jumelé situé au 5950, rue Jean-Talon, lot numéro 1 124 425 du cadastre du Québec, dans la zone C02-29, dans sa version révisée en date du 19 novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1194871025

CA20 13 0023

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2019-28 – MODIFICATION À LA FAÇADE DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 5425, RUE GLANDELET – LOT NUMÉRO 1 332 111 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-ouest.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 20 janvier 2020.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2019-28 visant la modification de la façade du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5425, rue Glandelet, lot numéro 1 332 111 du cadastre du Québec, dans la zone H07-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1194871027

CA20 13 0024

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2019-32 – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT MIXTE (COMMERCIAL ET RÉSIDENTIEL) – 5200, RUE JEAN-TALON – LOT NUMÉRO 1 123 279 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 20 janvier 2020.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2019-32 visant la construction d'un nouveau bâtiment mixte (commercial et résidentiel) situé au 5200, rue Jean-Talon, lot numéro 1 123 279 du cadastre du Québec, dans la zone C03-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1195909028

CA20 13 0025

DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT D'ARRONDISSEMENT POUR LES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2020.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De désigner monsieur le conseiller Mario Battista comme maire suppléant de l'arrondissement de Saint-Léonard pour les mois de mars, avril, mai et juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1203022001

CA20 13 0026

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 20 JANVIER 2020.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1203385001



CA20 13 0027

DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE – NOVEMBRE 2019.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1197888012

CA20 13 0028

DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE – DÉCEMBRE 2019.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1207888001

CA20 13 0029

DÉPOSER AU CONSEIL DE LA VILLE LE BILAN ANNUEL 2019 RELATIF À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LES PESTICIDES (04-041) SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De déposer au conseil de la ville le bilan annuel 2019 relatif à l'application du Règlement concernant l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.04 1198683001



CA20 13 0030

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Qu'à 19 h 37, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 mars 2020.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 3 février 2020